# \* Ce document annule et remplace les dispositions antérieures



1080 Bruxelles, le

### ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Service général de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécialisé.

#### CIRCULAIRE N° 1523

#### **DATE 28-06-2006**

- A Madame la Ministre-Présidente Membre du Collège de la Commission communautaire chargé de l'enseignement
- A Messieurs les Gouverneurs de province,
- A Messieurs et Mesdames les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécialisé libres subventionnés,
- Aux Chefs des établissements internats et homes d'accueil d'enseignement spécialisé, organisés par la Communauté française,
- Aux Chefs des établissements officiels et libres d'enseignement spécialisé subventionnés par la Communauté française.
- Aux Présidents et Secrétaires des Commissions Consultatives de l'Enseignement spécialisé

## Pour information:

Aux Membres de l'Inspection de l'enseignement spécialisé,

Aux Vérificateurs de l'enseignement spécialisé,

Aux Directeurs des Centres P.M.S. organisés et subventionnés par la Communauté française,

Aux Associations de parents,

Aux Organisations syndicales,

Aux Membres du Conseil Supérieur de l'enseignement spécialisé.

Aux Membres du Conseil général de concertation de l'enseignement spécialisé.

#### CIRCULAIRE RELATIVE A L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS

#### D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

ANNEE SCOLAIRE : 2006-2007 VOLUME I



#### ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Service général de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécialisé.

Réf.: ORG./2006/2007/1

## **INFORMATIONS GENERALES**

Les circulaires reprises dans les 3 volumes des « directives et recommandations » de l'année scolaire 2006-2007 gardent la même numérotation que précédemment. Un troisième volume a été ajouté aux deux précédents :

- le volume I reprend les circulaires n°s 1 à 10
- le volume II reprend la circulaire n° 11 (changement d'établissement) qui a été complétée avec une mise à jour des directives concernant l'obligation scolaire, les modalités et conditions d'inscription, la fréquentation scolaire, les sanctions disciplinaires, ...
- le volume III reprend les circulaires n°s 12 à 22 dont la circulaire n° 15 qui a été remaniée et qui reprend notamment des directives d'organisation de l'enseignement de forme 3.

Pour plus de facilité, sont mises en exergue (trait vertical à droite du texte) les différences par rapport aux circulaires précédentes.

Je vous rappelle que ces circulaires peuvent être consultées, imprimées et téléchargées à l'adresse suivante :

## www.adm.cfwb.be (documents officiels)

De même, toute la réglementation concernant l'enseignement peut être consultée sur <a href="www.cdadoc.cfwb.be/gallilex.htm">www.cdadoc.cfwb.be/gallilex.htm</a>

Ces deux adresses sont accessibles en passant par www.enseignement.be

# **TABLE DES MATIERES**

INFORMATIONS GENERALES	2
LISTE DES MODELES ET ATTESTATIONS REPRIS DANS LE VOLUME I	3
CIRCULAIRE N° 1	4
RATIONALISATION ET PROGRAMMATION	4
CIRCULAIRE N° 2	23
PERSONNEL DIRECTEUR ET ENSEIGNANT	23
CIRCULAIRE N° 2 BIS	41
INTEGRATION	41
CIRCULAIRE N° 3	65
PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PERSONNEL AUXILIAIRE D'EDUCATION	65
CIRCULAIRE N° 3 BIS	68
CHARGES D'ACTIVITES EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES	68
CIRCULAIRE N° 4	70
PERSONNELS PARAMEDICAL, SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE FONCTIONNANT PENDANT LA JOURNEE SCOLAIRE	
CIRCULAIRE N° 5	76
AFFECTATION DES CAPITAUX PERIODES NON UTILISES	76
CIRCULAIRE N° 5BIS	81
DU CONSEIL DE CLASSE ET DE SON FONCTIONNEMENT	81
CIRCULAIRE N° 6	86
PERSONNEL AFFECTE DANS LE CADRE DES INTERNATS ET HOMES D'ACCUEIL ORGANISES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANCAISE	86
CIRCULAIRE N° 7	90
ENSEIGNEMENT SPECIALISE ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE - HOMES D'ACCUEIL PERMANENT	90
CIRCULAIRE N° 8	93
FORMALITES ADMINISTRATIVES POUR LES ELEVES FREQUENTANT L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE DE TYPE 5b	93
CIRCULAIRE N° 9	96
DELIVRANCE DU CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE	96
CIRCULAIRE N° 10	97
ROLE DES COMMISSIONS CONSULTATIVES	97
AIDE MEMOIRE DES DOCUMENTS A ENVOYER	.104
LES PERSONNES « CONTACT » POUR LES ETABLISSEMENTS DU SPECIALISE	.106

1080 Bruxelles, le



### ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

## DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Service général de l'enseignement fondamental et de l'enseignement spécialisé. **Réf. :ORG/2006/2007/9** 

## **CIRCULAIRE N° 9**

## DELIVRANCE DU CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE.

La nouvelle circulaire sera envoyée ultérieurement.

# AIDE MEMOIRE DES DOCUMENTS A ENVOYER

# Enseignement spécialisé

OBJET	TYPE DE DOCUMENT	DESTINATAIRE	QUAND?
Population scolaire	fichiers informatiques ou tableaux à compléter	Rédacteur informatique	aux environs du 16/1 et 1/10 rappelé par circulaire
Variation de 5% de la population scolaire par rapport au 15/1 précédent	formule à compléter	Vérificateur	aux environs du 30/9
Nom de la personne chargée de la gestion des dossiers élèves	Note	Vérificateur	Début d'année
Classes de dépaysement + activités extérieures	Formules prévues dans circulaire n° 21	Voir circulaire selon niveau, réseau et type d'activités	Nbre jours avant activités prévu par circulaire n° 21
Demandes de dérogations - élèves bénéficiaires paramédical - point 5 circ n° 4 - élèves plus 21 ans	<ul> <li>dossier argumenté</li> <li>pour chaque élève</li> <li>dossier argumenté</li> <li>formule circ n° 22</li> </ul>	Administration	- 1/10 - 15/10 - le 19/8
pédagogique - élèves plus 21 ans non pédagogique	- formule circ n° 22		- le 2/5
Horaires début et fin des cours	Document 6bis	Vérificateur	15/10
Attributions du personnel	tableaux à compléter	Rédacteur informatique	aux environs du <b>20/10</b> rappelé par circulaire
Programmation d'un nouveau type, implantation,	CF : Lettre du chef d'établissement	Ministre via Administration	Dès que possible mais avant le 30/4
sans nécessité de dérogation	Subventionné : Lettre du P.O.	Administration	Dès que possible mais avant le 1/9
Programmation d'une nouvelle implantation, forme, , nécessitant 1 dérogation du gouvernement	CF : Lettre du chef d'établissement avec dossier de motivation Subventionné : Lettre du P.O. avec dossier de	Ministre via Administration Administration	Dès que possible mais avant le 30/4 Dès que possible mais avant le 20/4
Augmentation de 10% de la population scolaire	motivation courrier ou téléphone	Vérificateur	30/4 Dès connaissance
Absence du chef d'établissement	MN-E14 ou TS14 ou note	Inspection Vérificateur	Dès connaissance

OBJET	TYPE DE DOCUMENT	DESTINATAIRE	QUAND?
Demi-jours ou jour de congé	Note	Inspection	Dès connaissance
de réserve		Vérificateur	

# LES PERSONNES « CONTACT » POUR LES ETABLISSEMENTS DU SPECIALISE

Les numéros de téléphone du bâtiment 1, rue Lavallée commencent tous par 02/690.......

	Nom de la personne de	Tél	N°	N° Fax
	contact		Bureau	
La Directrice Générale	Mme L.A. HANSE	83.03		85.83
La Directrice Générale adjointe	Mme C. LOUIS	83.92	2F262	85.77
Le Directeur	Mr W. FUCHS	83.94	2F255	85.77

## **GENERALITES**

		T T		т т	
_	Organisation générale du	Mme R. DELUSSU	84.05	2F245	85.90
	spécialisé				
-	Législation	Mme R. DELUSSU	84.05	2F245	85.90
		Mr G. LACROIX	84.04	2F244	85.77
_	Rapports avec les parents	Mme S. HELBO	85.75	2F258	85.77
_	Calcul et contrôle de	Mme R. DELUSSU	84.05	2F245	85.90
	l'encadrement				
_	Utilisation des reliquats	Mme R. DELUSSU	84.05	2F245	85.90
_	Rationalisation	Mr G. LACROIX	84.04	2F244	85.77
_	Programmation				
_	Classes adaptées	Mr N. ALMAU	84.06	2F246	85.90
_	Admission aux subventions	Mme L. VAN DEN	84.12	2F243	85.90
		STEEN	<u> </u>		
_	Gestion populations scolaires	Mme R. DELUSSU	84.05	2F245	85.90
	• •	Mme C. WILLEMS	84.11	2F241	
_	Assistance transfert données	Mme C. WILLEMS	84.11	2F241	85.90
	électronique	<u>                                      </u>			
_	Intégrations	Mme C. WILLEMS	84.11	2F241	85.90
		Mme S. PIRSOUL	84.07	2F240	
_	Soutien à l'intégration scolaire	Mr G. LACROIX	84.04	2F244	85.77
	(SAI)	Mme C. WILLEMS	84.11	2F241	85.90
		Mme S. PIRSOUL	84.07	2F240	
_	Classes vertes et activités	Mme V. ROMBAUT	83.99	2F250	85.99
	extérieures	Mme C. LEFRERE	84.00		
_	Formation continuée	Mme V. ROMBAUT	83.99	2F250	85.99
_	Contrôle de l'obligation scolaire	Mme S. HUBERT	83.37	4F440	85.85
_	Exclusions d'élèves	Mr J. VANDERMEST	83.87	3F342	85.86

		Nom de la personne de	Tél	N°	N° Fax
		contact		Bureau	
Bu	ıdget				T
_	Dotations écoles Cf	Mme S. LEMASSON	83.46	4F445	85.80
_	Subventions de fonctionnement	Mme R. DELUSSU	84.05	2F245	85.90
		Mr L. MORCRETTE	84.02	2F248	
-	Subventions pour surveillances	Mr N. ALMAU	84.06	2F246	85.90
	de midi	Mr L. MORCRETTE	84.02	2F248	
-	Remboursement des frais de	Service Mme	83.44	4F448	85.80
	transport	LEMASSON	83.45		
_	Subsides Loterie Nationale	Cabinet Ministre			
D	emandes de dérogations				
_	Stages	Mr N. ALMAU	84.06	2F246	85.90
_	0,25 %	Mme R. DELUSSU	84.05	2F245	85.90
_	Paramédical	Mr N. ALMAU	84.06	2F246	85.90
_	Age moins de 2 ans et demi	Mme L. VAN DEN STEEN	84.12	2F243	85.90
_	Age 21 ans pédagogique	Mme L. VAN DEN STEEN	84.12	2F243	85.90
_	Age 21 ans non pédagogique	Mr N. ALMAU	84.06	2F246	85.90
_	Recouvrement de la qualité	Mme L. VAN DEN	84.12	2F243	85.90
	d'élève régulier	STEEN			
_	Inscription tardive	Mr P. GOSSE	85.10	1F121	85.76
_	Intégrations « autres types » ou	Mme C. WILLEMS	84.11	2F241	85.90
	longue distance	Mme S. PIRSOUL	84.07	2F240	
Se	condaire				
_	Structures du secondaire	Mme C. WILLEMS	84.11	2F241	85.90
-	Grille du secondaire	Mme C. WILLEMS	84.11	2F241	85.90
_	Jurys de qualification	Mme L. VAN DEN STEEN	84.12	2F243	85.90
D	ivers				
_	Contacts avec Commissions	Mme L. VAN DEN	84.12	2F243	85.90
	Consultative	STEEN			
_	Secrétariat Conseil Supérieure	Mme R DELUSSU	84.05	2F245	85.90
		Mr N. ALMAU	84.06	2F246	
-	Secrétariat Conseil Général	Mr G. LACROIX	84.04	2F244	85.77
	concertation	Mme S. PIRSOUL	84.07	2F240	85.90
	Sécurité - Hygiène	Mme C. LEFRERE	84.00	2F250	85.99

# LISTE DES MODELES ET ATTESTATIONS REPRIS DANS LE VOLUME I

<u>Circulaire n° 2bis INTEGRATION</u>	
PROTOCOLE D'ACCORD D'INTEGRATION PERMANENTE TOTALE	50
DEMANDE DE DEROGATION AU CONSEIL GENERAL	51
MODELE DOSSIER ELEVE POUR INTEGRATION PERMANENTE TOTALE	52-56
PROTOCOLE D'ACCORD D'INTEGRATION PERMANENTE PARTIELLE OU TEMPORAIRE	58
MODELE DOSSIER ELEVE POUR INTEGRATION PERMANENTE PARTIELLE OU TEMPORAIRE	59-62
Circulaire n° 5 UTILISATION DE RELIQUATS	
MODELE DE CONVENTION ENTRE ECOLES.	79
Circulaire n° 9 DELIVRANCE DU CEB	
MODELE CERTIFICAT D'ETUDES DE BASE	100